

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JUIN 1999

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 14 juin 1999 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN (à compter de la question 5/7), M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET.

Absents : M. PINARD, M. JEANNEROT, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. SANCHEZ, M. JACQUEMIN (jusqu'à la question 5/7), M. THIRODE, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. PINARD, M. JEANNEROT, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, M. JACQUEMIN (jusqu'à la question 5/7), M. THIRODE.

Mandataires : M. LOYAT, M. RUEFF, M. HAGOPIAN, M. HUMBERT, Mme WEINMAN (jusqu'à la question 5/7), M. BONNET.

* * * * *

* * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Comptabilité :

1.1 - Exercice 1998 :

1.1.1 - Compte Administratif

A l'unanimité moins neuf abstentions, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MILLE, a approuvé le compte administratif 1998 dont les résultats définitifs de clôture s'établissent comme suit :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 138 186 651,41	214 132 195,45	75 945 544,04
Budget Eaux	- 6 829 718,61	30 791 563,90	23 961 845,29
Budget Assainissement	18 005 932,70	42 521 821,98	60 527 754,68
Budget SSADPA	176 846,28	3 138,36	179 984,64
Budget Forêts Communales	995 332,67	50 172,33	1 045 505,00
Totaux	- 125 838 258,37	287 498 892,02	161 660 633,65

1.1.2 - Compte de gestion du Trésorier Principal de Besançon Municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion du Trésorier Principal de Besançon Municipale.

1.2 - Exercice 1999 :

1.2.2. - Budget Principal - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une partie de l'excédent disponible de l'exercice 1998 aux opérations suivantes :

- 141 974 566,41 F à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 1998

- 6 399 059,17 F à la réaffectation du reliquat du versement-transport encaissé en 1998

- 3 800 000 F à la création de provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers.

Compte tenu des reprises précitées, l'excédent de fonctionnement du budget principal disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 46 958 569,87 F.

2 - Budget annexe du Service des Eaux - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1998 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter au budget supplémentaire de l'exercice courant du service des Eaux, une partie de l'excédent disponible du budget primitif 1998 à la couverture des opérations suivantes :

- autofinancement complémentaire du programme d'investissement 1998 : 15 310 000 F
- autofinancement complémentaire du programme d'investissement 1999 restant à financer : 170 000 F
- travaux de construction d'un bâtiment au Centre Technique Municipal de la Pelouse en vue du déplacement des services de l'Eau et de l'Assainissement : 4 500 000 F
- travaux décidés par délibération du 29 mars 1999 : 3 000 000 F
- participation de la Ville à l'opération du Parc La Fayette relative à la construction du réseau d'eau : 210 000 F
- financement complémentaire des travaux de rénovation de la Gestion Technique Centralisée des installations du Service des Eaux : 450 000 F
- travaux correspondant au réseau d'eau pour l'aménagement de la zone artisanale Einstein - Kastler sur les terrains acquis à la Société CASINO : 900 000 F.

Compte tenu des affectations précitées, l'excédent d'exploitation du Service des Eaux disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 6 251 563,90 F.

A court terme, cette somme provenant de la facturation spécifique à l'année 1998 (dernière facturation annuelle et première facturation semestrielle) sera utilisée pour des travaux d'équipement de la Rocade Nord-Ouest.

3 - Budget annexe du Service de l'Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1998 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter au budget supplémentaire de l'exercice courant du Service Assainissement une partie de l'excédent disponible du budget primitif de 1998 à la couverture des opérations suivantes :

- autofinancement complémentaire du programme d'investissements 1998 :
24 700 000 F

- autofinancement complémentaire du programme de travaux 1999 adopté par
délibération du 29 mars 1999 : 3 000 000 F

- financement des travaux de viabilité de la zone d'activités rue Einstein / rue
Kastler, réseau d'assainissement : 700 000 F.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service
Assainissement pour une affectation ultérieure s'élève à 14 121 821,98 F.

4 - Budget annexe des Forêts - Affectation des résultats de l'exercice 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter l'excédent de
fonctionnement disponible, soit 50 KF, à la couverture du programme d'investissement de
1998.

5 - Exercice 1998 - Rapports d'activités des services délégués :

5.1 - Abattoir des Tilleroyes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce rapport.

5.2 - Crématorium et Service Extérieur des Pompes Funèbres

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté ce rapport.

5.3 - Camping Municipal de Besançon - Chalezeule

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté ce rapport.

5.4 - Casino Municipal

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté ce rapport.

5.5 - Halte Nautique

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté ce rapport.

5.6 - Pépinières d'entreprises :

5.6.1 - Rue Violet

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté ce rapport.

5.6.2 - Palente

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté ce rapport.

5.7 - Réseau câblé

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté ce rapport.

5.8 - Centre Equestre Municipal

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté ce rapport.

5.9 - Chauffage urbain de Planoise

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté ce rapport.

5.10 - Opéra - Théâtre Municipal

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté le rapport d'activités pour la saison 1997/1998 et le bilan d'exécution du contrat passé avec Didier BRUNEL pour les saisons 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998.

5.11 - Stationnement (hors parking des Remparts Dérasés) - Rapport d'activités - Régularisation des avances versées au délégué

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

a) a adopté le bilan 1998 du stationnement payant et la fourrière municipale qui s'établit ainsi :

1. Stationnement payant sur voirie

	Budget 1998	Réalisé 1998	Ecart R98 - B98
Achats	73 000,00	36 556,77	- 36 443,23
Services extérieurs	167 000,00	176 010,56	9 010,56
Autres services extérieurs	495 000,00	444 373,90	- 50 626,10
Frais de personnel	560 000,00	856 494,46	296 494,46
Impôts et taxes	23 000,00	30 146,00	7 146,00
Frais financiers		80,60	80,60
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 318 000,00	1 543 662,29	225 662,29
Produits divers	- 407,96	8 801,04	9 209,00
CHARGES NETTES HT	1 318 407,96	1 534 861,25	216 453,29
CHARGES NETTES TTC	1 590 000,00	1 851 042,66	261 042,66

2. Parc Mairie

	Budget 1998	Réalisé 1998	Ecart R98 - B98
Achats	244 000,00	233 383,56	- 10 616,44
Services extérieurs	347 000,00	407 163,44	60 163,44
Autres services extérieurs	223 000,00	204 720,36	- 18 279,64
Frais de personnel	1 038 000,00	1 192 471,04	154 471,04
Impôts et taxes	36 000,00	25 960,00	- 10 040,00
Frais financiers	4 000,00		- 4 000,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 892 000,00	2 063 698,40	171 698,40
Produits divers		30 772,37	30 772,37
CHARGES NETTES HT	1 892 000,00	2 032 926,03	140 926,03
CHARGES NETTES TTC	2 281 752,00	2 451 708,79	169 956,79

3. Parc Cusenier

	Budget 1998	Réalisé 1998	Ecart R98 - B98
Achats	23 000,00	33 710,10	10 710,10
Services extérieurs	100 000,00	95 420,68	- 4 579,32
Autres services extérieurs	44 000,00	34 334,21	- 9 665,79
Frais de personnel			
Impôts et taxes		216,00	216,00
Frais financiers	2 000,00		- 2 000,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	169 000,00	163 680,99	- 5 319,01
Produits divers		4 166,45	4 166,45
CHARGES NETTES HT	169 000,00	159 514,54	- 9 485,46
CHARGES NETTES TTC	203 814,01	192 374,54	- 11 439,47

4. Parc Saint-Paul

	Budget 1998	Réalisé 1998	Ecart R98 - B98
Achats	29 000,00	27 156,77	- 1 843,23
Services extérieurs	130 000,00	103 367,60	- 26 632,40
Autres services extérieurs	75 000,00	43 777,61	- 31 222,39
Frais de personnel			
Impôts et taxes		308,00	308,00
Frais financiers	2 000,00		- 2 000,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	236 000,00	174 609,98	- 61 390,02
Produits divers	- 500,00	10 492,76	10 992,76
CHARGES NETTES HT	236 500,00	164 117,22	- 72 382,78
CHARGES NETTES TTC	285 219,01	197 925,37	- 87 293,64

5. Parc Allende

	Budget 1998	Réalisé 1998	Ecart R98 - B98
Achats	71 000,00	60 151,41	- 10 848,59
Services extérieurs	85 000,00	71 641,82	- 13 358,18
Autres services extérieurs	66 000,00	64 767,02	- 1 232,98
Frais de personnel	553 000,00	284 350,00	- 268 650,00
Impôts et taxes	8 000,00	6 271,00	- 1 729,00
Frais financiers			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	783 000,00	487 181,25	- 295 818,75
Produits divers	- 500,01	3 392,18	3 892,19
CHARGES NETTES HT	783 500,01	483 789,07	- 299 710,93
CHARGES NETTES TTC	944 901,01	583 449,62	- 361 451,39

6. Fourrière

	Budget 1998	Réalisé 1998	Ecart R98 - B98
Achats	55 000,00	39 390,05	- 15 609,95
Services extérieurs	348 000,00	374 744,07	26 744,07
Autres services extérieurs	74 000,00	85 380,23	11 380,23
Frais de personnel	553 000,00	346 887,50	- 206 112,50
Impôts et taxes	13 000,00	23 770,00	10 770,00
Frais financiers	2 000,00		- 2 000,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 045 000,00	870 171,85	- 174 828,15
Produits divers	- 522,38	5 048,91	5 571,29
CHARGES NETTES HT	1 045 522,38	865 122,94	- 180 399,44
CHARGES NETTES TTC	1 260 900,00	1 043 338,27	- 217 561,73

b) a décidé le reversement par le délégataire à la Ville du trop-versé sur les avances consenties par celle-ci :

- pour le parking Cusenier : 9 485,46 F HT
- pour le parking Saint-Paul : 72 382,78 F HT
- pour le parking Allende : 299 710,94 F HT
- pour la fourrière : 217 561,73 F.

c) a décidé le reversement par la Ville au délégataire d'un complément par rapport aux avances prévisionnelles :

- pour le parking Mairie : 140 926,03 F HT
- pour le stationnement sur voirie : 261 042,66 F HT.

5.12 - Stationnement - Parking des Remparts Dérasés

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce rapport.

5.13 - Transports urbains - Rapport d'activités - Encaissement par la Ville d'un trop-versé sur avances au délégataire - Emploi du reliquat du versement-transport

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le rapport d'activités de l'exercice 1998
- a approuvé le bilan 1998 du compte transport qui s'établit comme suit :

Prestations	Prévisions	Réalisations	Ecart
Recettes services réguliers	42 335 000,00	42 798 610,09	463 610,09
Subventionnées	4 148 000,00	4 168 757,33	20 757,33
Spéciaux et occasionnels	930 000,00	1 039 670,30	109 670,30
Sous-total produits de trafic	47 413 000,00	48 007 037,72	594 037,72
Publicité	1 485 000,00	1 570 905,92	85 905,92
Recettes diverses	2 061 000,00	2 403 710,86	342 710,86
Produits financiers	540 000,00	599 395,56	59 395,56
Recettes hors exploitation	200 000,00	310 553,27	110 553,27
Compensations	4 879 000,00	5 007 314,92	128 314,92
SOUS-TOTAL PRODUITS ANNEXES	9 165 000,00	9 891 880,53	726 880,53
TOTAL DES PRODUITS	56 578 000,00	57 898 918,25	1 320 918,25
Frais de personnel	91 372 000,00	91 147 956,17	- 224 043,83
Energie de traction	9 646 000,00	8 888 595,89	- 757 404,11
Fournitures entretien	6 917 000,00	7 264 833,15	347 833,15
Affrètement	340 000,00	349 997,26	9 997,26
Assurance tiers	1 800 000,00	1 591 642,71	- 208 357,29
Charges diverses de gestion	7 290 000,00	8 022 218,35	732 218,35
Impôts et taxes	4 680 000,00	4 558 469,20	- 121 530,80
Charges exceptionnelles		1 285,01	1 285,01
Amortissements CTB	750 000,00	819 203,79	69 203,79
TOTAL DES CHARGES	122 795 000,00	122 644 201,53	- 150 798,47
Solde débiteur	66 217 000,00	64 745 283,28	- 1 471 716,72
Téléphérique	1 932 497,87	1 934 145,95	1 648,08
TOTAL SOLDE DEBITEUR	68 149 497,87	66 679 429,23	- 1 470 068,64
TVA/Solde débiteur	4 429 935,00	4 305 841,94	- 124 093,06
TVA/Téléphérique	106 287,38	106 378,03	90,65
TOTAL	72 685 720,25	71 091 649,20	- 1 594 071,05

En tenant compte d'une variation sur les stocks de 193 761,15 F, les résultats donnent un trop-versé de 1 400 309,90 F qui sera reversé à la collectivité par le délégataire.

- a décidé d'affecter une somme de 4 255 350,65 F et les crédits disponibles de l'exercice 1998 non reportés au budget 1999, soit 2 143 708,52 F à l'acquisition et l'équipement de matériel de transport.

5.14 - Citadelle

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté ce rapport.

5.15 - Exercice 1998 - Rapports d'activités des services exploités en régie :

5.15.1 - Service des Eaux

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport établi conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et qui donne une information détaillée sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

5.15.2 - Service Public de l'Assainissement

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport, établi conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et qui donne une information détaillée sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

6 - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon - Modification des statuts

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a approuvé la modification des statuts du Syndicat Mixte qui porte sur les points suivants :

1 - possibilité pour chacune des collectivités et organismes membres de désigner un ou plusieurs délégués suppléants

2 - suppression du Bureau en tant qu'organe d'administration et redéfinition des compétences du groupe de pilotage (nouvel article 8)

3 - définition du rôle du futur directeur du Syndicat Mixte (nouvel article 9) qui sera recruté prochainement.

7 - Manifestation «Parlez-moi d'Europe» - Concours international de photographies - Attribution des prix aux lauréats

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le choix des lauréats désignés par le jury le 7 mai 1999 et a décidé de leur allouer les sommes suivantes :

- 500 € au premier prix attribué à Mme Kirsi HILTUNEN de Kuopio

- 300 € au deuxième prix attribué à Mme Petra CASTLE-GALCBA de Fribourg

- 200 € aux 3ème prix ex aequo attribués à M. David BARRAS de Châtillon-le-Duc et à M. Tero RASANEN de Kuopio.

8 - Transports urbains - Tarification sociale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé, pour l'accès aux transports urbains, d'appliquer aux réfugiés albanais du Kosovo les modalités tarifaires correspondant aux mêmes critères de ressources que ceux appliqués au niveau de la tarification sociale en vigueur :

Cas n° 1 : La personne est titulaire du RMI ou le taux journalier de son indemnisation ASSEDIC est compris entre 1 et 82,99 F :

* Le timbre mensuel sera gratuit.

Cas n° 2 : Le taux journalier de son indemnisation est compris entre 83 et 122,99 F :

* Le timbre mensuel sera de 50 F.

Cas n° 3 : La personne n'a pas de justificatif d'indemnité ASSEDIC ou le taux journalier de son indemnisation est supérieur à 123 F :

* Elle devra recourir aux autres tarifs en vigueur à la CTB (tickets ou abonnements).

D'une manière générale, ces tarifs seront appliqués aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

9 - Organisation braderie d'été - Convention d'occupation avec l'Union des Commerçants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer, avec l'Union des Commerçants, organisatrice de cette manifestation, une convention d'occupation du domaine public pour la braderie d'été de centre-ville, moyennant une redevance forfaitaire de 60 000 F.

10 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon - Convention avec le Mercian Karuizawa Museum - Réaffectation d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec le Mercian Karuizawa Museum pour le prêt de l'exposition «L'Art en Flandre et en Hollande au XVIIème siècle - Peinture des collections publiques de Franche-Comté. Dessins de BESANÇON» qui se tient actuellement au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.

En contrepartie, la Ville recevra de ce musée une somme de 847 140 F pour des restaurations de tableaux et pour des activités et investissements du service.

11 - Convention de partenariat avec la Trésorerie Municipale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de matérialiser par une convention le partenariat existant entre les services municipaux et le comptable public et a autorisé M. le Maire à la signer.

12 - Plan de Déplacements Urbains - Information sur le calendrier - Encaissement et réaffectation d'une subvention de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a retenu le calendrier des différentes étapes de cette opération

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat, dans le cadre de la subvention de 555 000 F accordée par le Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement.

13 - Point sur la réflexion Université du 3ème Millénaire (U3M) - Communication

M. Simon VOUILLOT, Conseiller Municipal Délégué, a dressé pour le Conseil Municipal un bilan des réflexions maintenant achevées menées dans le cadre d'U3M (Université du 3ème Millénaire).

Il a insisté notamment sur la nécessité de création d'une maison de l'étudiant, la mise en place d'un comité consultatif étudiant qui sera un lieu d'échange et de concertation pouvant se saisir de tous les problèmes concernant les étudiants et la ville, les formations et nouvelles filières, la mise en place d'un groupe de travail permanent Bourgogne - Franche-Comté associant les deux régions, les deux capitales régionales et les deux universités, l'objectif étant de maintenir à Besançon un nombre constant d'étudiants dans les dix années à venir.

14 - Dénomination de voies : Place des Petits Pieds à Planoise et Place de la Commune Libre de Saint-Ferjeux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de dénommer :

- «Place des Petits Pieds» la place située entre les rues Renoir et Rembrandt à Planoise en raison de l'occupation fréquente de ce lieu par les enfants du voisinage

- «Place de la Commune Libre de Saint-Ferjeux» la place comprise entre la Maison de Quartier et la propriété des Soeurs en bordure des rues de la Basilique et de la Concorde.

La séance est levée à 20 heures 05.

Hôtel de Ville, le 17 juin 1999
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 18 juin 1999
Pour le Maire,
L'Adjoint,